

Dosage de prolactine : « Poolée ou non poolée » ?

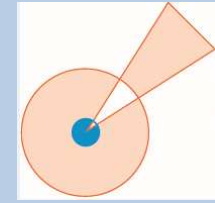
- Le consensus d'experts de la Société Française d'Endocrinologie de 2006 indique que :

« *La possibilité d'élévation de la prolactine –très minime- en réponse à un stress incite à recommander un prélèvement effectué dans des conditions de repos mais [...] ne justifie pas de réaliser systématiquement des prélèvements multiples.* »

- Le dosage de prolactine est dorénavant réalisé en **une seule prise de sang**, effectuée **le matin après un repos de 15 à 20 minutes en position semi-allongée.**

Pour toutes remarques ou suggestions, vous pouvez nous contacter :

Tél : 04 74 01 47 93
Fax : 04 74 01 09 96



**Laboratoire
VIOLET-BELMONT**

INFO LABO n°2
3^{ème} trimestre 2014

Lettre d'information :

- Prescription : **VS et/ou CRP ?**
- Prise en charge du **dosage de la vitamine D** par l'Assurance Maladie
- Modalités de dosage de la **prolactine**

Suspicion de syndrome inflammatoire : VS ou CRP ?

- Nombreux faux positifs et faux négatifs car mesure influencée par les protéines plasmatiques.
- Une étude* dosant conjointement VS et CRP, réalisée sur une cohorte de 5777 patients, a montré :
 - concordance dans 67% des cas
 - discordance dans 33% des cas

5% = CRP ↑ et VS basse
→ maladie inflammatoire dans tous les cas

28% = VS ↑ et CRP basse
→ interférence de mesure, discordance non expliquée ou trouble inflammatoire en cours de résolution

→ **Priorité à la CRP pour toute suspicion de trouble inflammatoire.**

- La mesure de la VS reste recommandée dans le **diagnostic et le suivi de certaines maladies inflammatoires ou hématologiques** (ex : maladie de Horton, lupus, PR, maladie de Hodgkin...).

* Colombet et al., Agreement between Erythrocyte Sedimentation Rate and C-Reactive Protein in Hospital Practice. Am J Med 2010

Dosage de la vitamine D Conditions de prise en charge par l'Assurance Maladie (HAS septembre 2014)

La **vitamine D** existe sous deux formes (**D2 et D3**) et peut être apportée à l'organisme selon trois modes : **la peau, l'alimentation et la supplémentation.**

Indications du dosage selon l'HAS :

- Diagnostic de rachitisme
- Diagnostic d'ostéomalacie
- Suivi ambulatoire de l'adulte transplanté rénal au-delà de 3 mois après transplantation
- Avant et après une chirurgie bariatrique
- Chez les personnes âgées sujettes aux chutes répétées
- Lorsque le dosage est recommandé dans le RCP (Résumé des Caractéristiques du Produit) d'un médicament

Conditions de prise en charge par l'Assurance Maladie :

En dehors de ces 6 situations cliniques, le dosage n'est pas pris en charge.

Le médecin prescripteur doit alors ajouter la mention « NR » ou « Non Remboursable » en regard de la prescription de cet acte sur l'ordonnance.

